

# Objectif 4.3 : Promouvoir une meilleure qualité du bâti et des entrées de communes

## Conseils personnalisés aux particuliers sur la qualité des constructions

Priorité d'intervention



Action 42

### Enjeux

Chaque village de la vallée de la Weiss possède ces caractéristiques propres, issues de l'usage de techniques locales, adaptées aux conditions géographiques, climatiques et socio-économiques.

Elles se traduisent par des modes particuliers d'implantation du bâti dans les sites, des volumes, des matériaux, etc. La connaissance et la reconnaissance des différents styles architecturaux sont un enjeu important pour la CCVK, qui doit se donner un cadre de référence permettant de réaliser des constructions neuves de qualité en résonance avec l'environnement et l'identité des villages de la vallée.

### Communes concernées



### Mise en œuvre

Afin de conserver la qualité du cadre de vie de son territoire, la CCVK souhaite se doter d'outils d'information et de conseils destinés aux habitants qui ont un projet de construction. Pour cela, deux principaux niveaux d'actions sont envisageables :

- Elaborer un guide de bonnes pratiques de la construction neuve

L'objectif est de créer un outil opérationnel, compréhensible par tous. Un guide simple et clair, auquel chacun peut s'y référer lorsqu'il a un projet de construction.

L'élaboration du guide sera basée sur une étude préalable, décrivant les structures urbaines et le patrimoine bâti des villages de la CCVK. Une analyse du paysage et des simulations d'insertions dans le site permettront de préciser les prescriptions en matière d'architecture nouvelle en tissu ancien ou dans les extensions urbaines, de choix des volumes et des matériaux, de coloration des façades, de plantation de végétaux et d'exemples à ne pas suivre.

La diffusion du guide devra être très large. Par exemple, une version complète pourra être présente à la CCVK et dans les mairies, en libre consultation du public et une version allégée pourra être diffusée directement aux particuliers, artisans, partenaires techniques, etc. Celle-ci sera également remise à toute personne déposant un permis de construire.

- Mettre en place un conseil architectural personnalisé aux particuliers

Il s'agit de proposer un conseil personnalisé et gratuit à tous les particuliers et les collectivités porteurs d'un projet de construction, qui portera sur l'intégration paysagère des constructions neuves, le style architectural, l'aspect des façades, la couleur, l'aménagement des abords, etc. Ce type de conseil existe déjà sur le territoire de la CCVK, il est proposé par le CAUE 68 sous la forme d'une permanence assurée par un architecte-conseiller. Le groupe de travail sur les façades, réunissant des élus, est par ailleurs favorable à l'élargissement du champ d'intervention de l'architecte-conseiller qui doit tenir des permanences dans la vallée jusque fin 2006 (projet contrat territorial Vosges Haut Rhinoises).

La qualité des constructions est étroitement liée à celle des aménagements extérieurs. En effet, le jardin attenant à la maison mérite lui aussi une démarche de qualité, tant en terme de plantation (choix et disposition des essences végétales) qu'en terme d'entretien (bonnes pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires, emploi de techniques alternatives). Ces éléments sont précédemment traités dans les fiches actions concernant les haies et les plantes envahissantes.

### Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

### Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

### Coût prévisionnel

Elaboration d'un guide de bonnes pratiques de la construction neuve (guide conseil architectural et urbanistique) : entre 12500 et 20000 € selon le contenu

### Financements possibles

Région Alsace :

Gestion des espaces et des paysages (Convention Massif Vosgien)

50 % pour les animations, les études et publications (aide plafonnée à 15 000 € HT)

Conseil Général : à préciser

Communauté de Communes : à définir

### Partenaires techniques

- CCVK
- Communes
- CAUE 68
- PNRBV

### Retours d'expériences

- Etude des structures villageoises et du patrimoine bâti du canton de St-Amarin, préalable à l'élaboration du Guide de référence architecturale, PNRBV, 1996

- « Bâti en Haute-Meurthe » Guide de bonnes pratiques, Association de Développement des Vallées de la Haute Meurthe, 2005

### Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INTEGRATION DES EQUIPEMENTS ET EXTENSIONS URBAINES